

RÉSOLUTION N° 2/2018
SUR LA VALIDATION DU PROCESSUS DE SÉLECTION EN
2019 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DE DROIT DU DÉVELOPPEMENT
RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES
20-21 NOVEMBRE 2018

L'Assemblée des Parties,

En vertu des articles VI(1)(D)(c) et VI(4)(A) de l'Accord portant création de l'Organisation internationale de droit du développement, texte du 5 février 1988, tel qu'amendé;

Rappelant la résolution n° 7/2015, au titre de laquelle Irene Khan a été maintenue dans ses fonctions de directrice générale pour un mandat de quatre ans, à partir du 1^{er} janvier 2016, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019;

Décide:

De valider le processus de sélection en 2019 du directeur général de l'Organisation internationale de droit du développement, présentée par le président à l'Assemblée sous le point 8 des documents d'information, transmis aux Parties membres le 22 octobre 2018 en vue de cette réunion.

/FIN